

Cote du document: EB 2011/104/R.41
Point de l'ordre du jour: 14 a)
Date: 12 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt et unième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice et Contrôleuse de la
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Responsable de la comptabilité et de l'information
financière de la Division du Contrôleur et des
services financiers
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt et unième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions examinées à sa cent vingt et unième réunion, tenue le 21 novembre 2011 et à la reprise de cette réunion le 5 décembre 2011.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est modifié comme suit:
 - Report de l'examen du point "Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA pour 2012, et programme de travail et budget pour 2012 et plan indicatif pour 2013-2014 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA".
 - Report de l'examen du point "Révision du règlement financier du FIDA".
3. En raison du peu de temps dont disposaient les membres du Comité pour prendre connaissance de ces deux documents, il a été convenu d'en reporter l'examen. Il a également été convenu que le Comité d'audit reprendrait ses travaux le 5 décembre 2011.
4. L'ordre du jour ainsi modifié a été approuvé.

Procès-verbal de la cent vingtième réunion du Comité d'audit

5. Le procès-verbal est approuvé en l'absence d'observations de la part des membres.

Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2012-2016

6. La direction a présenté au Comité les résultats du processus de sélection, qui avait reposé sur une mise en concurrence conformément aux directives du FIDA en matière de passation de marchés. Le Comité a eu droit à une récapitulation des diverses étapes du processus de sélection et des résultats correspondants, qui avaient été présentés lors des réunions antérieures. La direction a fait valoir qu'elle s'était employée à faciliter le processus pour le compte du Comité. Ce dernier a été informé que les participants à la mise en concurrence avaient subi des évaluations technique et commerciale et que la société Deloitte and Touche avait obtenu les meilleurs résultats lors des deux examens. La nomination de cette société a donc été recommandée au Conseil d'administration pour approbation à sa cent quatrième session.
7. Les membres ont fait part de leur satisfaction à l'égard du processus de sélection. Il a été demandé si les honoraires exigés la première année seraient les mêmes au cours des années subséquentes. La direction a répondu par l'affirmative dans la mesure où le mandat demeurerait inchangé, en faisant remarquer que les honoraires étaient généralement majorés en fonction de l'inflation sur une base annuelle.
8. Le Comité a avalisé la recommandation de la nomination de Deloitte and Touche devant être présentée au Conseil d'administration pour approbation.

Rapports financiers normalisés soumis au Conseil d'administration

9. La présidente a présenté le point et a invité les membres à faire part de leurs observations sur les documents devant être présentés à la session de décembre du Conseil d'administration. La direction a ensuite été invitée à faire le point sur les contributions à la huitième reconstitution.
10. La direction a confirmé que le document examiné faisait état des contributions reçues au 30 septembre 2011. Depuis, le FIDA avait reçu des contributions additionnelles totalisant 44,825 millions d'USD, soit: Ghana, 0,2 million d'USD; Belgique, 9,4 millions d'USD; Viet Nam, 0,2 million d'USD; Islande, 0,025 million d'USD; et Italie, 35,0 millions d'USD.

11. Les membres ont demandé des précisions sur les arriérés de remboursement des prêts, dont certains étaient de longue date, ainsi que sur les mécanismes de suivi mis en place par le FIDA, par exemple le seuil à partir duquel des mesures étaient prises.
12. La direction a expliqué qu'il existait des mécanismes internes, entre autres des examens et des rapports trimestriels qui amenaient le Département gestion des programmes à assurer un suivi auprès des pays concernés. L'examen de ces mécanismes était en cours, et ces derniers seraient renforcés par l'utilisation des communications électroniques.

Compte rendu oral sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons

13. La direction a informé le Comité que le problème juridique attribuable au fait qu'Oracle avait inopinément demandé que l'entité signataire soit changée, comme il en avait été fait mention à la dernière réunion du Comité, avait été réglé.
14. Le Comité a également été informé de la décision de la direction d'annuler le processus d'appel d'offres et d'amorcer des négociations directes avec Oracle Italia afin de permettre une plus grande flexibilité dans les échanges avec cette société. L'approbation interne de cette approche est en cours. Ce changement n'entraînerait pas d'augmentation du coût du projet.
15. Au moment où les négociations étaient interrompues, des progrès avaient été réalisés relativement à la gestion du projet, notamment l'harmonisation avec les meilleures pratiques d'autres institutions financières internationales et la rationalisation des processus opérationnels.
16. En novembre, la direction du FIDA a rencontré la direction d'Oracle afin de tracer la voie à suivre de manière que le contrat puisse être adjugé d'ici au début de 2012. La réunion a eu un dénouement très positif, permettant entre autres aux parties de convenir d'un plan, de l'approche d'exécution du projet et de la structure du contrat.
17. Les membres ont demandé à la direction de leur faire rapport une fois le contrat signé, et notamment de leur communiquer les coûts effectifs.
18. La direction a confirmé que le Comité continuerait de recevoir des rapports de situation à chaque étape du processus et obtiendrait un exposé détaillé des coûts effectifs une fois le contrat signé.
19. Il a été pris note de l'exposé oral.

Compte rendu oral sur les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place d'une attestation indépendante des contrôles internes de l'information financière

20. La direction a présenté un exposé oral sur l'avancement de l'initiative relative à la déclaration de la direction et à l'attestation externe des contrôles internes de l'information financière. Le dernier exposé sur la question remontait à la cent dix-neuvième réunion du Comité, tenue en juin 2011.
21. Depuis, les trois jalons suivants avaient été franchis:
 - a) les recommandations du rapport d'évaluation externe indépendante ont été mises en œuvre par Deloitte;
 - b) aux fins de l'examen et de l'évaluation de la documentation et des contrôles, le FIDA a retenu les services d'un expert indépendant, en l'occurrence Deloitte, qui a procédé à un examen sur pièces pour confirmer que les recommandations avaient été appliquées intégralement;
 - c) le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a chargé une société-conseils indépendante de vérifier l'efficacité fonctionnelle et conceptuelle des principaux contrôles internes de l'information financière.

22. D'après le rapport préliminaire de la société-conseils indépendante, il pouvait être nécessaire de réviser certains contrôles clés; ces contrôles faisaient toutefois l'objet d'une vérification visant à établir la cause fondamentale des problèmes et à déterminer les mesures correctrices appropriées. Après révision ou correction, les contrôles seraient soumis à de nouveaux tests visant à vérifier leur efficacité.
23. Le rapport final renfermant les recommandations devait être produit en décembre 2011. Après la mise en œuvre des recommandations, AUO soumettrait les contrôles à de nouveaux tests pour s'assurer que tout était prêt pour la déclaration de la direction.
24. Le premier rapport d'attestation du Commissaire aux comptes indépendant accompagnerait les états financiers de 2012.
25. Les membres ont demandé quel était le prochain document devant être produit à cet égard; il a été précisé que la déclaration de la direction serait publiée avec les états financiers de 2011.
26. Il a été pris note de l'exposé oral.

Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA pour 2012, et programme de travail et budget pour 2012 et plan indicatif pour 2013-2014 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

27. Ce point a été examiné à la reprise de la réunion du Comité, le 5 décembre 2011, et est abordé dans un rapport distinct (EB 2011/104/R).

Rapports sur l'audit des projets pour l'exercice 2010

28. La direction a informé le Comité que le rapport sur l'audit des projets pour l'exercice 2010 donnait un aperçu des activités d'audit du FIDA durant cette période.
29. Le Comité a obtenu les principales statistiques pour 2010, notamment une augmentation de 20% du nombre de rapports d'audit directement attribuable à l'augmentation du programme de travail et à l'adoption du modèle de supervision directe.
30. La direction a indiqué que lorsque des problèmes de contrôle graves étaient signalés, le Fonds intervenait rapidement au niveau des projets pour y remédier, et demandait aux équipes de projets d'établir un plan d'action assorti d'un calendrier afin de corriger les principales déficiences. La mise en œuvre des plans d'action faisait l'objet d'un suivi durant les missions de supervision.
31. Le Comité a été informé que le FIDA réalisait des audits de la qualité des états financiers et des rapports d'audit afin d'évaluer le risque global inhérent à ces documents. La direction a mis en relief les principales améliorations apportées, soit:
 - création du Département des opérations financières à la fin de 2010 et recrutement d'un Responsable financier principal et d'un nouveau Contrôleur en 2011;
 - achèvement du système institutionnel de suivi des rapports d'audit (ARTS);
 - révision des directives relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs) et des procédures internes; et
 - distribution d'un outil de gestion financière aux projets d'une division régionale du FIDA et planification de son utilisation à l'échelle de l'institution.
32. Les membres désiraient savoir pourquoi les statistiques indiquaient que la plupart des audits réalisés dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre avaient été confiés au secteur privé et pourquoi les opinions d'audit défavorables avaient principalement été formulées à l'endroit de projets réalisés en Afrique subsaharienne; la présidente a demandé des précisions sur l'augmentation du nombre de rapports d'audit en attente et a cherché à savoir si des mécanismes avaient été mis en place pour assurer un suivi approprié à cet égard.

33. La direction a décrit les procédures adoptées par le FIDA pour s'assurer que les rapports d'audit étaient satisfaisants et produits dans les délais prévus, y compris l'interruption des décaissements lorsque la situation l'exigeait. La direction a également informé le Comité des méthodes d'audit, des critères de sélection des auditeurs et de leur mandat, et des initiatives de renforcement des capacités.
34. La présidente a demandé à la direction de fournir des données plus détaillées dans le rapport de l'année prochaine afin de faciliter l'interprétation de certaines tendances dégagées des statistiques régionales.

Révision des directives du FIDA relatives à l'audit des projets

35. La présidente a présenté le point et a informé le Comité que la révision des directives relatives à l'audit des projets avait été rendue nécessaire par la modification du modèle opérationnel du FIDA et du cycle des projets.
36. La direction a donné un aperçu des principales modifications et de leur bien-fondé. Le Comité a appris que la révision des directives de 2003 avait été principalement motivée par la nécessité:
 - de les harmoniser avec le texte juridique en vigueur;
 - de les harmoniser avec le cycle des projets et la terminologie actuels dans un souci de cohérence;
 - d'accroître la flexibilité des modalités de supervision et de simplifier la terminologie; et
 - de normaliser et d'harmoniser les directives, et d'adopter les meilleures pratiques.
37. L'exposé comprenait une analyse comparative des directives d'autres institutions financières internationales.
38. Les membres se sont interrogés quant à une éventuelle contradiction dans le passage concernant la participation du FIDA à la nomination des auditeurs, et à savoir si sa participation à l'examen des projets revenait à une reprise de l'audit.
39. La direction a expliqué que cet examen visait à fournir des assurances sur les aspects fiduciaires de la gestion des projets et consistait à passer en revue les rapports d'audit, les états financiers et les lettres de la direction, mais ne revenait pas à reprendre l'audit.
40. Une question a été soulevée relativement à la version française du document, et la direction a entrepris de réviser la traduction dans un souci de cohérence avant de présenter le document au Conseil d'administration pour approbation.

Révision du Règlement financier du FIDA

41. On a rappelé au Comité que la révision du Règlement financier visait:
 - a) à permettre l'application de la disposition relative au report de crédits pour les différentes catégories du budget suite à l'évolution de la structure budgétaire;
 - b) à renforcer le rôle du Conseil d'administration en matière de politique de placement; et
 - c) à consolider les dispositions financières qui avaient évolué et à les inclure dans le Règlement financier.

Le document a été révisé en fonction des discussions tenues lors de la dernière réunion du Comité.

42. La direction a informé le Comité que, suite aux observations communiquées lors de sa cent vingtième réunion, tenue en septembre, il était proposé d'inclure les révisions suivantes dans le document:
 - Article II (définitions): La définition du budget administratif avait été précisée. Ce budget englobait l'ensemble des dépenses que le FIDA devait engager en vertu de

l'Accord portant création du FIDA. Il était par conséquent constitué du budget ordinaire, du budget d'investissement et du budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE). Il était proposé que l'expression "budget ordinaire" désigne la catégorie du budget administratif voté par le Conseil d'administration pour l'administration du Fonds, à l'exclusion d'IOE, en remplacement de l'expression "budget institutionnel" comme il avait été proposé au départ. Les définitions du budget d'investissement et du budget d'IOE ont également été approuvées et se trouvaient désormais dans la section consacrée aux définitions, par opposition aux dispositions de fond.

- Article VI: En réponse aux observations formulées par les membres, la direction a précisé la définition et la portée de l'expression "budget d'investissement" et l'a placée dans la section consacrée aux définitions. La direction a également proposé de remplacer l'expression "budget institutionnel" par l'expression "budget ordinaire". De plus, il a été précisé que, contrairement à ce qui avait été indiqué au départ, la disposition relative au report de crédits s'appliquait au budget d'IOE. La direction a supprimé le passage qui faisait mention du pouvoir explicite du Président de réaffecter des crédits dans des catégories du budget, car ce pouvoir lui était intrinsèquement dévolu; il convenait uniquement de préciser les catégories du budget auxquelles les crédits pouvaient être réaffectés.
 - Article VIII: L'expression "de temps à autre" a été supprimée.
43. Le Conseiller juridique a informé le Comité que les mesures décrites ci-dessus signifiaient qu'il avait été donné suite à toutes les préoccupations exprimées lors de sa cent vingtième réunion.
 44. Les membres ont formulé les observations suivantes: on a demandé des précisions sur les virements de crédits entre des postes d'un même budget et entre divers budgets; on s'est interrogé à savoir si la recherche du "rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation" était conforme à la mission et au mandat du FIDA. On a également demandé de préciser si un passage de l'article VI – les virements de crédits entre des budgets effectués par le Président avec l'approbation du Conseil d'administration – allait à l'encontre des dispositions du même article concernant le budget d'investissement, qui indiquaient explicitement que ces crédits pouvaient être utilisés uniquement pour financer des dépenses à long terme.
 45. Le Conseiller juridique a expliqué que le passage concernant les virements de crédits entre les catégories du budget effectués par le Président visait à souligner que de tels virements devaient être approuvés par le Conseil d'administration. La mention du rendement le plus élevé possible s'inscrivait dans le contexte du placement des fonds excédentaires qui n'étaient pas utilisés pour financer les opérations et qui différaient des crédits opérationnels. Toutes les décisions relatives au placement des fonds excédentaires étaient prises conformément à l'Exposé de la Politique de placement approuvé par le Conseil d'administration. Le Conseiller juridique s'est engagé à examiner l'éventuelle contradiction entre les deux passages et à réviser le texte si nécessaire.
 46. La présidente a fait la synthèse des interventions et a conclu que les membres n'avaient pas d'objection à formuler au projet de révision du Règlement financier, sous réserve des précisions fournies par le Conseiller juridique. Ce dernier devait donner suite à la demande de précisions sur la cohérence des dispositions de l'article VI concernant les virements de crédits entre les catégories du budget administratif. Les deux autres articles ont été approuvés intégralement. La présidente a indiqué que, par conséquent, le Comité avait examiné le document, qui serait soumis au Conseil d'administration pour approbation. Après avoir été approuvé par le Conseil d'administration, le Règlement financier révisé serait présenté au Conseil des gouverneurs à sa trente-cinquième session.

Politique de placement du FIDA

47. La présidente a présenté le point et a informé le Comité que l'Exposé de la Politique de placement avait été examiné. En réponse à la demande de précisions formulée par le Comité lors de la dernière réunion, deux autres documents ont été produits: les Directives de placement et le Cadre de contrôle interne pour les placements du FIDA.
48. La direction a fait la synthèse des observations communiquées lors du dernier examen de l'Exposé de la Politique de placement par le Comité et le Conseil d'administration. Les questions qui n'avaient pas été abordées directement dans l'Exposé ont été inventoriées et sont couvertes par les deux documents additionnels susmentionnés.
49. La direction a expliqué la raison d'être des Directives de placement, faisant remarquer qu'elles visaient à orienter les gestionnaires externes et à préciser les attentes du FIDA à leur endroit. Les nouvelles directives ont introduit un système de budgétisation fondée sur les risques pour évaluer la performance des gestionnaires.
50. S'agissant du Cadre de contrôle interne pour les placements du FIDA, deux importantes questions ont été soulignées:
 - la description des mesures que le FIDA entendait prendre pour gérer les risques en permanence; et
 - le processus formel devant s'appliquer aux activités de placement et aux parties concernées, soit la direction ou les divisions du FIDA.
51. Concernant la mise en œuvre du cadre, la direction a fait remarquer que le personnel du Département des opérations financières jouerait un rôle clé dans l'adoption de la budgétisation fondée sur les risques. Le logiciel de gestion des risques constituait un autre élément crucial. L'acquisition de ce logiciel était en cours, l'appel d'offres et les évaluations technique et commerciale ayant été effectuées. Les négociations entre le personnel responsable de la passation des marchés et les fournisseurs en étaient au dernier stade.
52. Les membres ont demandé des renseignements sur la nature des modifications apportées à l'Exposé de la Politique de placement depuis la dernière présentation du document au Comité; la fréquence des examens de la politique de placement; le mécanisme devant permettre au Président de faire face aux imprévus; la répartition des fonctions entre les divisions financières; la question de savoir si la stratégie de placement était plus risquée; le rôle des gestionnaires externes dans l'analyse des risques; et l'importance des divers mandats confiés aux gestionnaires.
53. La direction a indiqué que la principale modification portait sur la responsabilité du Président relativement aux décisions de placement. Il a été souligné que compte tenu de la volatilité actuelle des marchés financiers il était possible que la direction propose au Comité de nouvelles modifications à la politique avant la fin de la période prévue d'un an. D'autre part, les fonctions des divisions financières seraient réparties conformément au Cadre de contrôle interne. L'équipe chargée de la gestion de bilan serait transférée dans une unité ne faisant pas partie de la Division des services de trésorerie. La direction a également expliqué que la stratégie de placement ne ciblait pas des actifs plus risqués afin d'accroître le rendement du portefeuille, mais avait plutôt pour objectif d'accroître la diversité du portefeuille en raison de la corrélation existant entre les différents actifs.
54. En terminant, la présidente a indiqué que l'Exposé de la Politique de placement serait soumis au Conseil d'administration pour approbation et qu'il avait été pris note des autres documents présentés pour information.

Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance pour 2012

55. Le Comité est informé que le plan de travail reposait sur une évaluation des risques, ainsi que sur les ressources humaines et financières allouées au Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO).
56. La liste des audits comprenant des remarques explicatives sur leur inclusion a été présentée au Comité. En 2012, les audits porteraient principalement sur la présence du FIDA dans les pays, la conception des projets et le recrutement.
57. Le directeur d'AUO a expliqué que le principal défi à relever consistait à donner suite rapidement aux allégations concernant des irrégularités compte tenu de la diminution de la capacité d'enquête.
58. Le Comité a été informé de l'initiative de renforcement de la capacité d'audit interne. Cette initiative s'était avérée utile et devait se poursuivre en 2012 avec pour objectif le détachement de six membres des services d'audit interne d'institutions financières internationales partenaires du FIDA.
59. Il a également été question de la restructuration amorcée en 2011 qui devait se traduire par un accroissement des capacités en 2012.
60. Enfin, le Comité a été informé que la volatilité des risques auxquels le FIDA était exposé pouvait contraindre AUO à modifier son plan de travail en 2012 pour s'assurer que les activités prévues demeuraient pertinentes. Un rapport de situation serait présenté à la réunion de septembre 2012 du Comité.
61. Les membres ont livré des observations sur l'augmentation du nombre d'allégations signalées et s'interrogeaient à savoir s'il s'agissait d'une tendance inquiétante. Ils ont également demandé des précisions sur les modifications apportées à la dotation en effectifs de la fonction d'audit interne.
62. Le directeur d'AUO a expliqué que l'augmentation du nombre d'allégations signalées était attribuable à une accumulation des signalements découlant de la diminution des effectifs de la Section des enquêtes d'AUO à la fin 2010 et en 2011. Il a ajouté qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, car cette tendance était une conséquence naturelle de l'accroissement des opérations du FIDA et de la participation directe de son personnel aux activités des projets. Enfin, le directeur a expliqué que la variation du nombre d'auditeurs s'expliquait par des mutations internes.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2012

63. Le Comité a été invité à examiner son programme de travail pour l'année prochaine.
64. Un certain nombre de modifications ont été apportées:
 - a) Pour la cent vingt-deuxième réunion de mars 2012, le point "Examen des états financiers consolidés du FIDA" engloberait la déclaration de la direction sur les contrôles internes de l'information financière comme il en a été fait mention lors de l'exposé oral sur cette question. Les deux autres points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion seraient supprimés, car ils seraient intégrés au point susmentionné.
 - b) Du fait que la réunion du Comité devait avoir lieu en mars, il ne serait pas possible de produire un rapport trimestriel sur le portefeuille de placements. Par conséquent, comme par le passé, la direction présenterait un rapport portant sur les deux premiers mois de 2012 et soumettrait simultanément les rapports du premier trimestre et du deuxième trimestre au Conseil d'administration pour information.
 - c) Pour la cent vingt-troisième réunion prévue pour juin 2012, le Comité a été informé de l'ajout du point "Examen de l'adéquation de la Réserve générale" compte tenu de l'ordre du jour de la réunion précédente. Un tel examen avait été envisagé lors de la dernière approbation de la Réserve générale par le Conseil d'administration (EB 2010/101/R.40).

- d) Pour la cent vingt-quatrième réunion prévue pour septembre, le Comité a été informé de l'ajout du point "Rapport de situation sur le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2012".
65. La présidente a attiré l'attention du Comité sur le point "Examen de l'application du principe du flux de trésorerie durable". Ce point avait été ajouté à sa demande et était tributaire du résultat de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. La présidente a fait remarquer que ce point avait été provisoirement inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion du Comité, mais qu'à son avis il devait être examiné uniquement lorsque la situation l'exigeait.
66. La présidente a également mis en relief deux documents devant être examinés à la réunion de mars, soit le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour les deux premiers mois de 2012 et les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2011, y compris la déclaration de la direction sur les contrôles internes de l'information financière. Elle a expliqué que ces documents seraient présentés tardivement au Comité du fait que la date de la réunion et les dates cibles pour la communication de l'information financière présentée dans ces documents étaient rapprochées.
67. S'agissant des rapports financiers standard présentés au Conseil d'administration, le Comité est convenu que même si tous ces documents étaient mis à sa disposition, il les examinerait dans leur ensemble, sans les présenter séparément et se pencherait uniquement sur les questions spécifiques émanant des membres.
68. Le Comité a été prié de prendre note que la cent vingt-troisième réunion pouvait avoir lieu le 8 juin et non le 22 juin, en raison de l'éventuel report de la réunion du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial en juin 2012. La date définitive serait communiquée à la cent vingt-deuxième réunion en mars.
69. Le programme ainsi modifié est adopté et sera révisé en conséquence.

Questions diverses

70. Un membre a soulevé la question de la confidentialité des discussions à huis clos. Une personne l'ayant abordé relativement à des questions examinées à huis clos, il a demandé à connaître les mécanismes mis en place pour assurer la confidentialité de ces discussions.
71. La direction a confirmé que ces discussions avaient un caractère confidentiel et que des mécanismes avaient été mis en place pour le garantir. Elle s'est également engagée à rappeler au personnel l'existence de ces mécanismes et a donné au membre l'assurance que l'incident soulevé ferait l'objet d'un suivi.